



POLICIERS BLESSÉS OU EN MALADIE PROFESSIONNELLE

DOSSIER
100% ALLIANCE

PRISE EN CHARGE INTÉGRALE DES FRAIS

Alliance Police Nationale a mis fin aux 2 circulaires de 2017 qui fixaient des barèmes **honteux de remboursement**, obligeant souvent nos collègues blessés à payer une partie de leurs frais de santé.

2 conditions cumulatives :

Les conséquences doivent être reconnues imputables au service et donc en relation directe avec l'accident, l'agression ou la maladie

Les soins doivent être directement liés et médicalement utiles.



Dans certains cas, une procédure d'accord préalable à la prise en charge des soins devra être respectée.

Alliance PN a mis en place un réseau de délégués référents BS dans chaque région et département pour vous aider dans toutes ces procédures, médico administratives, judiciaires, protection fonctionnelle, Conseils médicaux, ATI, etc.



N'hésitez plus à les saisir afin de faire-valoir vos droits

L'EXIGENCE ET LA DÉTERMINATION À VOIR ABOUTIR LES REVENDICATIONS DE NOS COLLÈGUES, C'EST ALLIANCE POLICE NATIONALE !